



# Homeland Security

## Feuille d'information

### Le programme de dispense de visa des É.-U. et les exigences liées aux passeports biométriques et lisibles à la machine

Les voyageurs qui bénéficient du programme de dispense de visa (Visa Waiver Program) des É.-U. seront bientôt touchés par plusieurs changements concernant le traitement des passeports valides aux États-Unis et aux points d'entrée américains. Ces mesures visent à améliorer la sécurité et à faciliter les déplacements. De plus, l'échéance fixée pour la production de passeports biométriques par les pays dispensés de visa a été retardée de un an.

Les 27 pays suivants participent présentement au programme de dispense de visa : Allemagne, Andorre, Australie, Autriche, Belgique, Brunei, Danemark, Espagne, Finlande, France, Irlande, Islande, Italie, Japon, Liechtenstein, Luxembourg, Monaco, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Portugal, le Royaume-Uni, Saint-Marin, Singapour, Slovénie, Suède et Suisse (pour les citoyens détenant le droit de séjour permanent en Angleterre, en Écosse, au pays de Galles, en Irlande du Nord, dans les îles Anglo-Normandes et à l'île de Man).

#### **US-VISIT ET LES VISITEURS DU PROGRAMME DE DISPENSE DE VISA**

À compter du 30 septembre 2004, les procédures de US-VISIT s'étendront aux visiteurs voyageant aux États-Unis en vertu du programme de dispense de visa dès leur arrivée aux aéroports et aux ports maritimes d'entrée.

US-VISIT permet de vérifier l'identité des voyageurs grâce à la technologie biométrique. La lecture numérique sans encre des empreintes digitales et la photographie numérique procurent au Département de la sécurité intérieure un meilleur moyen d'effectuer des vérifications d'après des listes de surveillance à l'aide de données biométriques et signalétiques, et de détecter les documents frauduleux. Ces mesures facilitent la prise de décision du Département de la sécurité intérieure quant à l'admissibilité des voyageurs.

Environ 13 millions de visiteurs en provenance des pays dispensés de visa entrent aux États-Unis chaque année. Ces voyageurs sont autorisés à demander l'entrée aux États-Unis avec leur passeport en vue d'y séjourner pendant une durée maximale de 90 jours pour les affaires ou le plaisir, sans obtenir de visa.

- SUITE -

## **ÉCHÉANCES RELATIVES AUX PASSEPORTS BIOMÉTRIQUES ET LISIBLES À LA MACHINE**

### **Passeports lisibles à la machine**

Dès le 26 octobre 2004, tous les passeports présentés en vertu du programme de dispense de visa devront être lisibles à la machine.

L'an dernier, le secrétaire d'État a consenti le report, du 1<sup>er</sup> octobre 2003 au 26 octobre 2004, de la date à laquelle les voyageurs dispensés de visa de 21 pays devront présenter un passeport lisible à la machine pour être admis aux États-Unis sans visa. Cinq pays admissibles n'ont pas demandé le report de la date d'entrée en vigueur. La Belgique n'était pas admissible à une demande de dispense.

Chaque voyageur sera tenu d'avoir son propre passeport lisible à la machine. Les enfants ne pourront pas voyager en étant inscrits sur le passeport de leurs parents.

### **Passeports à caractéristiques biométriques**

En août 2004, le président Bush a signé une loi (H.R. 4417) qui reporte de un an, jusqu'au 26 octobre 2005, l'exigence selon laquelle les pays du programme de dispense de visa doivent délivrer des passeports à caractéristiques biométriques. Les passeports délivrés à compter de cette date inclusivement devront comporter des caractéristiques biométriques pour être valides en vertu du programme de dispense de visa.

Cette prolongation était nécessaire pour éviter de perturber les voyages internationaux et pour donner le temps à la communauté internationale d'élaborer des programmes viables afin de produire des passeports à caractéristiques biométriques plus sûrs. La loi initiale exigeait que les passeports des pays dispensés, délivrés après le 26 octobre 2004 inclusivement, soient dotés de caractéristiques biométriques pour permettre de voyager sous dispense de visa.

Bien que l'ajout de caractéristiques biométriques au passeport américain ne soit pas prévu dans le mandat du Congrès, le Département d'État travaille assidûment à l'élaboration d'un tel passeport. Les États-Unis reconnaissent les avantages de la vérification biométrique de l'identité et s'efforcent de rester à l'avant-garde en matière de sécurité des documents de voyage internationaux. D'ici la fin de 2005, tous les passeports américains produits aux États-Unis seront des passeports biométriques.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur US-VISIT, veuillez consulter [www.dhs.gov/us-visit](http://www.dhs.gov/us-visit).

Pour obtenir de plus amples renseignements sur le programme de dispense de visa, veuillez consulter [http://travel.state.gov/visa/tempvisitors\\_novisa\\_waiver.html](http://travel.state.gov/visa/tempvisitors_novisa_waiver.html).

Département d'État des É.-U.

Déclaration à la presse

**Adam Ereli, porte-parole adjoint**

Washington

Le 10 août 2004

## **Report de l'exigence concernant la délivrance de passeports biométriques dans les pays visés par le programme de dispense de visa**

Le président Bush a signé hier la loi *H.R. 4417* qui permet de reporter de un an l'exigence voulant que les pays participant au programme de dispense de visa (Visa Waiver Program) des É.-U. produisent des passeports dotés de caractéristiques biométriques. La Chambre des représentants a voté le *H.R. 4417* le 14 juin 2004 et le Sénat, le 22 juillet 2004.

L'exigence selon laquelle les voyageurs dispensés de visa doivent présenter un passeport à caractéristiques biométriques est conforme au mandat de la loi américaine *Enhanced Border Security and Visa Entry Reform Act of 2002*. L'adoption de *H.R. 4417* et la signature du président reportent de un an, jusqu'au 26 octobre 2005, la date limite à laquelle tous les nouveaux passeports délivrés devront comporter des caractéristiques biométriques. Cette prolongation était nécessaire pour éviter de perturber les voyages internationaux et pour donner le temps à la communauté internationale d'élaborer des programmes viables afin de produire des passeports à caractéristiques biométriques plus sûrs. La loi initiale exigeait que les passeports des pays dispensés, délivrés après le 26 octobre 2004 inclusivement, soient dotés de caractéristiques biométriques pour permettre de voyager sous dispense de visa.

Afin de limiter les problèmes de sécurité liés à cette prolongation, le Département de la sécurité intérieure commencera à inscrire les voyageurs du programme de dispense de visa au programme «U.S. Visitor and Immigrant Status Indicator Technology» (US-VISIT) dans tous les aéroports et ports maritimes dès le 30 septembre 2004 ou vers cette date. L'inscription à US-VISIT permet aux États-Unis de poursuivre les efforts internationaux visant à améliorer la sécurité aux frontières, tout en facilitant les déplacements légitimes. Le système US-VISIT est un procédé rapide et simple qui comprend deux lectures d'empreintes digitales de l'index et la photographie numérique du voyageur pour vérifier son identité.

Une autre exigence relative aux déplacements en vertu du programme de dispense de visa entrera en vigueur le 26 octobre 2004. À compter de cette date inclusivement, tous les passeports présentés dans le cadre du programme devront être lisibles à la machine. L'an dernier, le secrétaire d'État a consenti le report, du 1<sup>er</sup> octobre 2003 au 26 octobre 2004, de la date à laquelle les voyageurs dispensés de visa de 21 pays devront présenter un passeport lisible à la machine pour être admis aux États-Unis sans visa. Cinq pays admissibles n'ont pas demandé le report de la date d'entrée en vigueur. La Belgique n'était pas admissible à une demande de dispense.

Bien que l'ajout de caractéristiques biométriques au passeport américain ne soit pas prévu dans la loi *Enhanced Border Security and Visa Entry Reform Act*, le Département d'État travaille assidûment à l'élaboration d'un tel passeport. Les États-Unis reconnaissent les avantages de la vérification biométrique de l'identité et

s'efforcent de rester à l'avant-garde en matière de sécurité des documents de voyage internationaux. D'ici la fin de 2005, tous les passeports américains produits aux États-Unis seront des passeports biométriques.

**2004/886**

[Fin]

Publié le 10 août 2004